
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze novembre à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max, KATSAOUNIS Bruce et TASSIN Michel.

Absents excusés : DE BRUYNE Vincent

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 07/11/2022

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

OBJET : CONVENTION PARTICIPATIONS SCOLAIRES ECOLE DE ST-VINCENT SUR JABRON 2022 / 2023

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de fonctionnement du regroupement pédagogique intercommunal du haut de la vallée du Jabron qui a été établi entre les communes de St-Vincent sur Jabron, Curel, Chateauneuf-Miravail, Montfroc et Les Omergues, celle-ci définit le fonctionnement du regroupement scolaire et les modalités pour les participations scolaires à l'école de St-Vincent sur Jabron pour l'année scolaire 2022/2023.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibéré sur cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la convention de fonctionnement 2022/2023 du regroupement pédagogique intercommunal du haut de la vallée du Jabron qui a été établi entre les communes de St-Vincent sur Jabron, Curel, Chateauneuf-Miravail, Montfroc et Les Omergues et les modalités qui en découlent ;**
- **AUTORISE Monsieur Maire à signer ladite convention.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 18 novembre 2022,

Le Maire,

Alain COSTE

Le secrétaire
Benjamin CHESNEAU

